



Les citoyennes et citoyens de Granges-Paccot sont convoqués en assemblée extraordinaire le

LUNDI 29 SEPTEMBRE 2025 A 20.00 HEURES

à la halle polyvalente de Chantemerle

Ordre du jour

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 26 mai 2025
Le procès-verbal ne sera pas lu; il est à disposition à l'Administration communale et sur le site internet de la Commune de Granges-Paccot.
2. Investissements 2025
 - 2.1. Crédit d'investissement pour le réaménagement de l'ancienne crèche de Chantemerle
 - 2.2. Crédit d'investissement pour la Rte de Chantemerle supérieure
 - 2.3. Rapports de la Commission financière
 - 2.4. Discussion et votes
3. Diverses informations succinctes
 - 3.1. Refonte des statuts de l'ARS
 - 3.2. Projet de couverture de l'autoroute A12
 - 3.3. Projet d'assainissement de la Chassotte
4. Divers

Le procès-verbal de l'Assemblée communale du 26 mai 2025 ainsi que les messages relatifs aux points de l'ordre du jour ci-dessus sont à disposition à l'Administration communale et peuvent être consultés sur le site internet de la Commune à l'adresse suivante: www.granges-paccot.ch

L'Assemblée communale sera suivie d'un apéritif.

Au nom du Conseil communal :

La Secrétaire communale

Bénédicte Laville



Le Syndic

René Schneuwly



Message relatif au réaménagement de l'ancienne crèche à la Rte de Chantemerle 60

1. Présentation du projet

Dans le cadre de la politique communale en faveur des familles et afin de répondre à la demande en places d'accueil pour la petite enfance, la Commune de Granges-Paccot prévoit le réaménagement de l'ancienne crèche située Route de Chantemerle 60, en vue d'une réouverture en août 2026. Actuellement, une vingtaine d'enfants fréquentent des structures à l'extérieur de Granges-Paccot.

L'exploitation de la crèche sera assurée par une société privée spécialisée, FunPlace Group, société coopérative. Le contrat de bail, conclu pour une durée de dix ans, est subordonné à la condition que le permis de construire soit délivré. A défaut, il est caduc. Le prix du loyer a été fixé à CHF 31 200.00, hors charges, soit un montant équivalent aux locaux du Lavapesson en termes de coût par enfant. Cette seconde crèche bénéficiera d'un subventionnement selon les tarifs communaux en vigueur. Les enfants domiciliés sur le territoire communal seront placés par ordre de priorité à la crèche Mille-Pattes, à la crèche FunPlace, puis, à défaut de place dans ces deux structures, hors commune. Il est également envisagé de prévoir un nombre limité de places pour les enfants ayant des besoins spéciaux, sous réserve de l'accord du Service de l'enfance et de la jeunesse.

L'ancienne crèche ne répondant plus aux normes actuelles, le projet, établi sur la base des études de l'Atelier 401 (architectes), prévoit une transformation complète du bâtiment afin de l'adapter aux normes actuelles en matière de sécurité, de confort et d'exploitation. Les locaux comprendront :

- une section destinée aux enfants de 0 à 2 ans (8 enfants),
- une section pour les enfants de 2 à 4 ans (14 enfants),
- des espaces communs (repas, activités, sieste, vestiaires, locaux techniques).

Les surfaces utiles atteignent environ 84 m² pour la petite enfance (0-4 ans) et bénéficient d'espaces complémentaires (cuisine, locaux du personnel, sanitaires, zones de rangement).

2. Budget détaillé

Sur la base de l'estimation des coûts du 19 août 2025, le budget se présente comme suit :

Poste	Montant HT (CHF)
Travaux préparatoires	30'000.–
Bâtiment (gros œuvre, second œuvre, installations)	483'000.–
Aménagements extérieurs	17'000.–
Frais secondaires et comptes d'attente	74'000.–
Ameublement et décoration*	62'000.–
Total HT	666'000.–
TVA 8.1%	53'946.–
Total TTC	719'946.–

*Le mobilier qui ne fait pas partie intégrante de l'immeuble sera assumé par la société locataire.

Le degré de précision de l'estimation est de ± 15 % (selon SIA 102).

3. Proposition du Conseil communal

Le Conseil communal sollicite de l'Assemblée communale l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 719'946.– TTC, destiné à financer l'aménagement de l'ancienne crèche communale.

Le financement sera assuré par les fonds propres de la Commune et/ou par emprunt.

La mise en location à un opérateur privé pour une durée de dix ans garantit une valorisation du patrimoine communal et une offre pérenne de places d'accueil pour la petite enfance au service des familles de Granges-Paccot.

Au nom du Conseil communal :

La Secrétaire communale



Bénédicte Laville



Le Syndic



René Schneuwly



Message relatif au remplacement et à l'extension du réseau d'eau potable - Route de Chantemerle supérieure

Dans le cadre de l'amélioration continue des infrastructures communales et en réponse à l'état actuel des conduites existantes, la Commune prévoit de procéder à un remplacement et à une extension du réseau d'eau potable dans le secteur de la Route de Chantemerle supérieure.

Une analyse réalisée par le bureau d'ingénieurs hydrauliciens Ribi SA a permis d'identifier clairement les besoins et les priorités du secteur. En effet, les conduites actuelles en fonte présentent des signes évidents de vieillissement et nécessitent un remplacement urgent afin d'assurer la qualité de l'approvisionnement en eau potable ainsi que la pérennité des infrastructures.

Le projet, coordonné avec la mise en place prévue du réseau de chauffage à distance, se décompose comme suit :

- Mise hors service de la conduite d'eau potable existante en fonte, en mauvais état.
- Mise en place d'une nouvelle conduite d'eau potable communale, longueur totale d'environ 500 m, tuyaux PE PN12 DN 180 mm, dans les secteurs suivants :
 - o route de Chantemerle, tracé parallèle avec les conduites de chauffage à distance projetées ;
 - o le long des voies de chemins de fer CC, à travers la parcelle occupée par la société J. Schori, Cheminées + Canaux SA ;
 - o route du Coteau, chemin d'accès à l'entreprise Frewitt fabrique de machines SA ;
- Raccordements au réseau d'eau potable existant.

Coût estimé des travaux : CHF 450'000.– TTC (estimation $\pm 10\%$)

Le mandat d'étude et de direction des travaux a été confié au bureau Ribi SA sur la base de l'offre suivante :

Postes	Montants
Génie civil et terrassement	CHF 250'000.–
Installations sanitaires PE PN16 DN 180 mm, DI 147.2 mm, L=500 m	CHF 100'000.–
Divers et imprévus	CHF 50'000.–
Assurance RC+TC	CHF 2'000.–
Géomètre	CHF 5'000.–
Honoraires d'ingénieurs hydrauliciens	CHF 43'000.–
Total TTC	CHF 450'000.–

Proposition du Conseil communal :

Le Conseil communal sollicite l'octroi d'un crédit d'investissement de **CHF 450'000.– TTC**, destiné à financer les travaux de remplacement et d'extension du réseau d'eau potable dans le secteur précité. Le financement sera assuré par les fonds propres de la Commune.

Au nom du Conseil communal :

La Secrétaire communale

Bénédicte Laville



Le Syndic

René Schneuwly